

# TRACES DE MÉMOIRE

54  bpost  
PB-PP | B 19464  
BELGIE(N) - BELGIQUE

## PÉDAGOGIE ET TRANSMISSION

UNE PUBLICATION TRIMESTRIELLE DE  
L'ASBL MÉMOIRE D'AUSCHWITZ

OCTOBRE - NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2024



définition  
**PÉRITOCIDE NAZI VS  
EUTHANASIE (NAZIE)**  
p. 2

actualité  
**ENTRETIEN AVEC  
WIM DISTELMANS**  
p. 4

biblio  
p. 7

lieux historiques  
**BERNBURG**  
p. 8

no comment  
p. 11

interrogation  
**LA POLITIQUE RACIALE  
DE L'ALLEMAGNE NAZIE  
COMME FONDAMENT  
PSEUDO-INTELLECTUEL  
DU PÉRITOCIDE NAZI**  
p. 12 + fiche péd. p. 15

réflexion  
**LES ARTISANS DU  
PÉRITOCIDE NAZI (2)**  
p. 16

le saviez-vous ?  
**LA KDF SE CACHAIT DERRIÈRE  
DES ORGANISATIONS  
FACTICES :  
REICHSARBEITSGEMEINSCHAFT**  
p. 19

variá  
p. 22



**L'ASSASSINAT DES  
«INUTILES»**  
**2<sup>e</sup> PARTIE**

APRÈS LECTURE, MERCI DE  
ME PASSER À VOS COLLÈGUES

# Péritocide nazi vs « euthanasie (nazie) »

Dans le numéro précédent, le premier de cette année consacré au péritocide nazi (voir rubrique « Définition » du n° 53), nous avons analysé en détail le néologisme « péritocide ». Les trois prochaines rubriques seront consacrées à la déconstruction des termes « Aktion T4 », « génocide » et « euthanasie (nazie) ». Dans cet article, nous examinerons ce qui distingue le péritocide nazi de l'euthanasie. Cette mise en parallèle a de quoi déstabiliser le lecteur belge, qui est tout à fait en droit de se demander ce que l'euthanasie, autorisée par les lois de son pays, a à voir avec le péritocide nazi. Il nous semble donc opportun de faire le point sur la législation belge en matière de dépénalisation de l'euthanasie. La « loi euthanasie » a été votée le 28 mai 2002. À l'inverse des lois classiques, ce texte n'établit aucun droit exécutoire, mais offre plutôt une possibilité soumise à de strictes conditions. Le Moniteur belge définit l'euthanasie comme suit : « Pour l'application de la présente loi, il y a lieu d'entendre par euthanasie l'acte, pratiqué par un tiers, qui met intentionnellement fin à la vie d'une personne à la demande de celle-ci. » La dernière partie de cette phrase est déterminante ; l'euthanasie est pratiquée sur demande réfléchie et clairement exprimée d'un patient qui se trouve dans un état médical incurable dont il souffre physiquement et/ou mentalement. Il est indéniable que cette définition ne peut en aucun cas être interprétée comme couvrant les crimes commis par les nazis sur celles et ceux qu'ils estimaient indignes de vivre, puisque l'avis du patient était alors totalement ignoré, d'autres décidant unilatéralement de son sort sur la base de considérations idéologiques. Pourtant, de nombreux livres historiques qui traitent des crimes nazis emploient des termes tels que « euthanasie » – avec ou sans l'adjectif « nazi ». Dans cet article, nous plongerons au cœur de cette problématique terminologique : si le terme « euthanasie » est parfois détourné par maladresse, il arrive qu'il soit sciemment brandi par des opposants aux lois modernes sur l'euthanasie qui détestent ce concept et tentent de donner plus de poids à leurs convictions en rattachant terminologiquement l'euthanasie au péritocide nazi.

Commençons par nous pencher sur la potentielle licéité de l'élimination des handicapés physiques et/ou mentaux par les nazis. Un certain nombre d'ouvrages historiques avancent qu'Hitler aurait promulgué une loi ou un décret à cet effet. Pourtant, malgré toute son importance historique, le document illustré ci-contre ne peut en aucun cas être qualifié de loi ou de décret, et pouvait encore moins l'être à l'époque nazie. En réalité, certains des médecins invités à prendre part à ce programme (illégal) s'interrogeaient sur la légalité des tâches qu'il leur était demandé d'accomplir et sur les protections légales mises en place. Pour les rassurer, Hitler a

rédigé un *Führerbefehl*, un ordre du Führer. Dans l'idéologie nazie, un tel document exprimant la volonté du Führer avait plus de poids que les lois officielles. De quoi effacer les inquiétudes de nombreux médecins. Voici ce qu'ont pu y lire ces derniers : « Le Reichsleiter Bouhler et le docteur en médecine Brandt sont chargés, sous leur responsabilité, d'élargir les attributions de certains médecins à désigner nominativement. Ceux-ci pourront accorder une mort miséricordieuse aux malades qui auront été jugés incurables selon une appréciation aussi rigoureuse que possible. » Si elle contient la sinistre expression « mort miséricordieuse », cette lettre

écrite de la main d'Hitler ne présente aucun motif justifiant objectivement cette mesure et ne donne aucune information sur sa mise en œuvre pratique. D'ailleurs, l'information la plus intéressante se trouve dans la note ajoutée par le *Reichsjustizminister* (ministre de la Justice du Reich) Franz Gürtner : « Donné par Bouhler à moi le 27.8.40 » On peut en effet en déduire que la personne logiquement la plus au fait des lois en vigueur n'avait ici été informée de rien. Autre fait assez remarquable : ce document a été antidaté au 1<sup>er</sup> septembre 1939, le jour où l'Allemagne nazie a envahi la Deuxième République de Pologne. En 1935, Hitler avait déjà

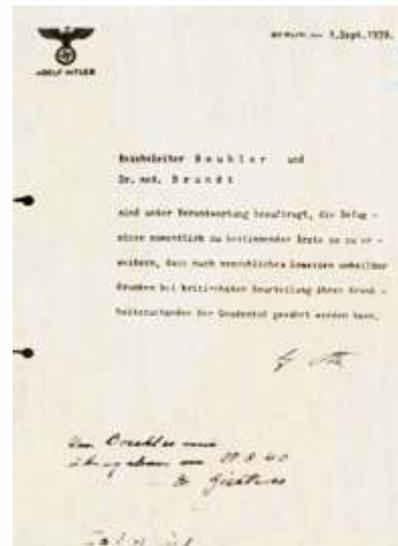
annoncé au *Reichsärztführer* (dirigeant des médecins du Reich) Gerhard Wagner qu'il attendait une guerre pour pouvoir éliminer « les inutiles ». Lors du procès des médecins de Nuremberg, Karl Brandt a déclaré que le document susmentionné n'avait été rédigé qu'à la mi-octobre. L'idée était qu'en temps de guerre, Hitler avait le droit de prendre des mesures exceptionnelles sans devoir invoquer le moindre fondement légal. Ce document fut en tout cas considéré comme un justificatif suffisant par les *Gutachters* (les médecins chargés de décider du sort des patients en question), qui se sont mis à l'ouvrage après avoir pris connaissance de cet « ordre », et ce, en toute impunité. Il faut tout de même préciser que plusieurs médecins et juristes ont tenté de faire légaliser l'élimination des patients. Hitler et les siens ont toutefois refusé d'édicter une loi transparente, craignant une réaction négative de la population allemande. En toute logique, le fameux document ne peut donc pas être considéré comme une loi.

Nous l'avons déjà dit : quiconque s'attelle à l'étude des crimes nazis est automatiquement confronté à une terminologie ambiguë. Dans cette littérature spécifique, le mot « euthanasie (nazie) » utilisé en référence au programme d'extermination ne désigne rien d'autre qu'un homicide. Il en résulte que l'emploi de ce mot, déjà porteur d'un double sens, dans des travaux contemporains, peut prêter à confusion. Surtout lorsque ces travaux portent sur l'euthanasie dans son sens moderne et qu'ils évoquent l'« euthanasie du/sous le régime nazi ». Cette confusion découle du fait que les deux concepts (l'« euthanasie » – lisez : homicide – sous le régime nazi et l'euthanasie moderne)

sont désignés à l'aide d'un seul et même terme, et les détracteurs de l'euthanasie moderne en profitent pour faire des amalgames. Ils utilisent un choix terminologique volontairement ambigu pour motiver leur opposition à la pratique de l'euthanasie moderne par un médecin. Pourtant, les deux concepts n'ont absolument rien à voir entre eux, que ce soit sur le plan conceptuel ou sur le plan terminologique.

Passons maintenant au vocabulaire employé à l'époque des nazis. Il faut savoir que la longue et riche histoire du mot « euthanasie » a commencé bien avant l'émergence du nazisme et de l'eugénisme. L'étude de la genèse et de l'étymologie originelle de ce terme étant un sujet bien trop vaste pour le présent article, nous nous contenterons de préciser qu'« euthanasie » signifie donner la mort à un(e) mourant(e) (avec ou sans demande explicite de sa part) afin d'abrégier ses souffrances. Cette définition n'était pas inconnue des nazis. Par conséquent, ces derniers évitaient à tout prix de formuler explicitement ce terme, car ils savaient pertinemment que leur programme d'extermination ne correspondait absolument pas à la définition communément acceptée du mot, même si certains d'entre eux étaient convaincus d'offrir une « bonne mort » aux personnes jugées « indignes de vivre » ou « inutiles » selon des critères nazis.

Dans son roman *Sendung und Gewissen*, Hellmuth Unger définit clairement ce qu'il entend par « euthanasie » : « L'euthanasie ne consiste pas à provoquer la mort par des moyens violents, par exemple un poison à effet rapide, mais bien à rendre facile et indolore une fin autrement imprévisible. » Cette définition date de 1936, soit quelques années avant



© Bundesarchiv Berlin

▲ Ce document a été présenté aux médecins qui semblaient intéressés par le programme, mais hésitaient encore à y prendre part. Malgré toute son importance historique, cet écrit signé de la main d'Hitler ne peut en aucun cas être considéré comme une loi ou un décret officiel ; le programme d'extermination devait à tout prix rester un secret d'État.

le lancement du programme d'extermination. En 1941, Goebbels a réalisé un film basé sur ce livre, intitulé *Ich klage an*. Le mot « euthanasie » était connu et avait un sens bien précis. Cela explique pourquoi il n'a jamais été – officiellement – employé par les nazis ; en l'utilisant, ils auraient indéniablement évoqué ce sens.

Dans la rubrique « Définition » du prochain numéro, nous nous intéresserons aux termes utilisés par les nazis, et à ce que l'histoire en a retenu. ■

**Johan Puttemans**  
Coordinateur pédagogique  
ASBL Mémoire d'Auschwitz

# « CE QUE NOUS FAISONS AUJOURD'HUI EN BELGIQUE N'A RIEN À VOIR AVEC CE QUI SE PASSAIT EN ALLEMAGNE NAZIE »

ENTRETIEN AVEC WIM DISTELMANS, RÉALISÉ LE 25 SEPTEMBRE 2024 À WEMMEL

*Certains travaux contemporains qui traitent de l'euthanasie – et nous parlons ici de l'euthanasie dans son sens moderne et dans un contexte belge, c'est-à-dire de la fin de vie médicalement assistée à la demande du patient – font des amalgames en incluant dans ce concept les crimes commis par les nazis. En général, les auteurs qui prennent ce raccourci ont une conception de la vie et de la mort basée sur des notions conservatrices et religieuses. Cela est principalement dû au fait que l'autodétermination et le droit à l'autodétermination de chacun sont remis en question, voire contestés. Dans cette interview, nous analyserons plus en détail les aspects éthiques du concept – très problématique – d'« euthanasie nazie ». Le professeur Wim Distelmans, pionnier de l'euthanasie en Belgique, nous donne son avis sur le lien que certains tracent entre la possibilité d'euthanasie prévue par la loi belge actuelle et l'utilisation historique du terme « euthanasie » dans le cadre du péritocide nazi.*

**JP** : J'ai suivi vos formations LEIF et PALM<sup>1</sup> il y a quelques années, et je me souviens encore de votre entrée en matière. J'étais le seul « profane » qui n'avait pas fait d'études dans le domaine médical, mais je me suis rapidement retrouvé en territoire connu, parce que vous avez mentionné les crimes commis par les nazis à l'encontre de patients. J'ai vu de la surprise dans le regard de la plupart des participants, qui ne s'attendaient pas à entendre parler de nazisme dans un cours sur l'euthanasie. Ma première question est donc : pourquoi ? Pourquoi mêler les crimes nazis à une formation sur la fin de vie ?

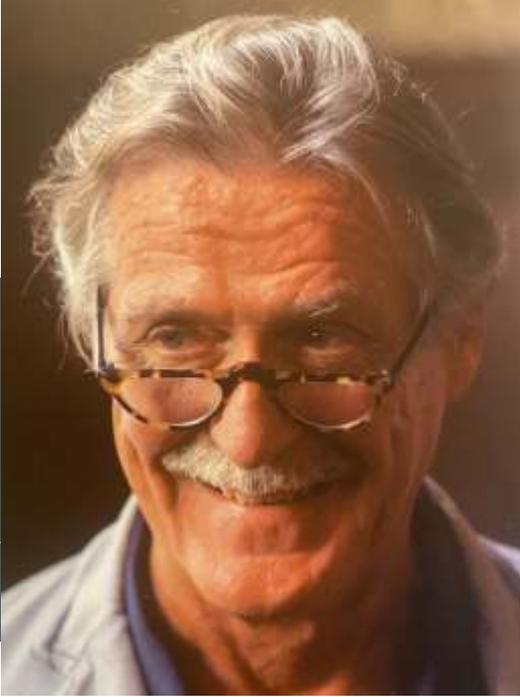
**WD** : Pourquoi ? Eh bien, comme vous l'avez déjà dit dans l'introduction, les opposants à l'eutha-

nasie détournent ce concept. Ils évoquent toujours l'Allemagne nazie pour défendre leur point de vue selon lequel l'euthanasie est moralement condamnable. « C'est ce que faisaient les nazis, voyez-vous », argumentent-ils. Et même dans mes hôpitaux, ici à Bruxelles, je suis tombé sur un neurologue d'origine juive qui m'a dit : « Une euthanasie ! Je ne veux pas de ça dans cet hôpital, parce que je ne veux pas être assimilé avec les nazis. » C'est allé très loin. Il a même demandé à la direction de me suspendre parce que je défendais des « pratiques nazies », mais, dans un même temps, il affirmait qu'il savait voir à partir de quel moment un patient ne devait plus continuer à vivre et qu'il prendrait la décision lui-

même. Ce à quoi j'ai répondu : « Mais, dans ce cas, c'est vous qui choisissez ! » C'était tout un débat.

**JP** : Était-ce avant ou après 2002, lorsque la loi sur l'euthanasie a été votée en Belgique ?

**WD** : C'était avant et après ! Même une fois la loi passée. Il ne voulait tout simplement pas entendre le passage de la loi qui précise « à la demande du patient ». C'était un véritable fanatique avec une vision dogmatique. Je l'ai interrogé sur des cas particuliers, par exemple les patients qui souffrent de SLA, en lui demandant : « Que faites-vous dans ces cas-là ? » Il m'a répondu : « Je détermine à quel moment la souffrance devient



intolérable. » J'étais abasourdi. Je lui ai dit : « Il me semble qu'on se dirige quand même tout doucement vers... ». Je n'ai pas exprimé le reste de ma pensée, mais je trouve hallucinant qu'un homme qui s'oppose à l'euthanasie estime qu'il peut déterminer à quel moment mettre fin à la vie d'une personne, à savoir quand il estime que la souffrance est devenue inhumaine. C'était la première fois que je me heurtais à ce genre d'attitude, et cela n'a pas été sans conséquences, parce que la direction m'a convoqué pour me demander des comptes. J'ai dû me justifier en détail.

Mais dans les débats publics aussi, lorsque les esprits s'échauffent, certains ont tendance à oublier la définition reprise dans la législation belge. On entend souvent des réactions du genre : « Vous verrez : avec cette loi sur l'euthanasie, tous les résidents des maisons de repos vont être euthanasiés. » Je leur réponds toujours : « Mais... et s'ils ne le demandent pas ! Et s'ils ne répondent pas à des conditions bien précises ? » Et encore, certains vont bien plus loin que cela. Il m'est arrivé d'être réellement traumatisé. Je me suis donc rendu compte que lorsqu'on écrit sur l'euthanasie, il faut donner quelques explications et préciser que ce que nous fai-

sons aujourd'hui en Belgique n'a rien à voir avec ce qui se passait en Allemagne nazie. Et c'est d'ailleurs la raison fondamentale pour laquelle la presse étrangère réagit de manière aussi agressive : ils sont bloqués sur l'interprétation nazie. L'exemple le plus flagrant que j'ai rencontré date de 2014, lorsque la loi sur l'euthanasie a été étendue aux mineurs capables d'exprimer leur volonté. Cette extension a déclenché un tollé, surtout en Amérique. Un article publié sur le site internet de CNN disait même : « Les Belges ont perdu la tête ; ils ont voté une loi qui permet d'assassiner des nouveau-nés. » Je me suis tout de suite dit qu'ils étaient à côté de la plaque, mais que leur réaction était compréhensible parce qu'en Amérique, le terme « euthanasie » couvre à la fois les cas avec et sans demande du patient. En Belgique, on parle d'acte mettant fin à la vie du patient à la demande de celui-ci ou sans demande de celui-ci. Mais en Amérique, ces deux pratiques sont réunies sous un même terme. C'est pourquoi je suis très heureux que vous ayez trouvé le terme « péritocide », mais j'aimerais aussi un nouveau mot pour « euthanasie ».

**JP** : Les objections que vous avez mentionnées venaient surtout de

médecins d'un certain âge. Recevez-vous des réactions similaires de la part de médecins fraîchement diplômés ?

**WM** : Oui, cela arrive. C'est plus rare du côté des médecins, mais je ne peux pas dire que cela n'arrive jamais. Il y en a toujours qui pensent qu'on peut mettre fin à une vie sans demande du patient ; ils n'y ont pour ainsi dire pas encore réfléchi sérieusement, parce que c'est une question qu'on ne leur pose pas pendant leurs études de médecine – sauf dans certains cours facultatifs. Mais ce qui me frappe, c'est d'entendre les gens en général, mais aussi des personnes avec des métiers plus spécifiques comme des juristes, ou même des gens qui ont fait des études universitaires, dire par exemple : « J'ai fait euthanasier mon chien ». Et quand je le lis dans les journaux, cela me rend complètement fou. « Le zoo a dû euthanasier une girafe. » Et il n'y a pas que les journaux. Si vous vous renseignez un peu, vous verrez qu'il existe un *vade-mecum* de médecine vétérinaire dont l'un des chapitres s'intitule « Euthanasiques – produits pour euthanasier l'animal ». En 2024 !

**JP** : Avez-vous déjà eu affaire à des patients ou d'autres per-

Wim Distelmans est oncologue et professeur de médecine palliative à la VUB. Il a été le pionnier de la reconnaissance des soins palliatifs et du droit à l'euthanasie en Belgique. Pour cela, il a reçu le Prix Ark de la Libre Parole en 2003, le Tenrei Ohta Award de la World Federation of Right to Die Societies en 2008, le Prix Dwaallicht en 2010, ainsi que le Prix Lucien Steinberg et le Prix de la valorisation sociale de la VUB en 2012. Il est également devenu ambassadeur du Davidsfonds cette année-là. En 2015, il est lauréat du Prix Vrijzinnig Huma-

nisme. En 2016, il a reçu le Ereteken van de Vlaamse Gemeenschap des mains du ministre-président flamand Geert Bourgeois. En 2024, le MOVUB lui a décerné le Carrièreprijs van de Vrijzinnigheid. Wim Distelmans est notamment président du Forum Palliative Care, d'Omega et de l'Institut Cédric Hèle, a fondé le premier centre de jour palliatif et de soutien TOPAZ et l'équipe de consultation UL-team à l'UZ Brussel, et est titulaire de la chaire « Fin de vie digne » de deMens.nu à la VUB. Il est le fondateur du Forum d'informa-

tion sur la fin de vie (LEIF) et coprésident de la Commission fédérale d'évaluation et de contrôle sur l'euthanasie. Il a rassemblé toutes les initiatives au sein de W.E.M.M.E.L., le centre d'expertise belge « Fin de vie dans la dignité ». Il est l'auteur de publications internationales et de plusieurs livres, dont l'ouvrage de référence *Een waardig levenseinde* (17<sup>e</sup> éd.), traduit en français et en anglais, *Palliatieve sedatie: sociale dood of trage euthanasie?* (9<sup>e</sup> éd.), *Voor ik het vergeet* (5<sup>e</sup> éd.), *Het levenseinde in eigen regie* (4<sup>e</sup> éd.).

sonnes – autres que vos collègues – qui estiment que ce que vous faites équivaut à ce que faisaient les nazis ?

**WD :** Tout à fait. Surtout du côté des personnes plus âgées qui ne savent absolument rien de la législation belge en matière d'euthanasie. Leur point de référence reste la Seconde Guerre mondiale, encore bien présente dans leur esprit. À l'inverse, certains jeunes ne savent même pas qui est Hitler – ce que je trouve tout bonnement hallucinant. Mais oui, il arrive encore que, premièrement, les gens ne sachent pas en quoi consiste l'euthanasie et, deuxièmement, pensent que ce terme est lié à l'Allemagne nazie. Et, selon moi, cela fait partie des raisons pour lesquelles la génération plus âgée y est si réfractaire : elle l'associe inconsciemment au nazisme.

**JP :** Les personnes plus âgées sont aussi plus enclines à se dire : « Le docteur sait mieux que moi. »

**WD :** Exactement. On entend souvent : « Il prendra la bonne décision. » Mais c'est encore un autre problème. Un problème qui s'inscrit dans la lignée de « l'autodétermination n'est pas fondamentale à mes yeux, je confie volontiers la décision à un autre. » Et cætera. Mais je suis convaincu que la terminologie n'aide pas,

notamment dans les pays qui n'ont pas de loi relative à l'euthanasie. Si on pouvait trouver un nouveau terme, cela ferait sans doute avancer les choses. En Allemagne, le mot est carrément tabou. Les Allemands parlent de « *Sterbehilfe* » à la place. Cela n'a pas de sens.

**JP :** En effet. D'autant que le mot « *Euthanasie* » était déjà connu en Allemagne dans les années 1930. Les Allemands savaient ce qu'il signifiait. C'est pour cela que les nazis ne l'utilisaient jamais, sinon ils auraient été obligés d'annoncer la couleur et de rendre des comptes.

**JP :** Pensez-vous qu'un nouveau mot – un mot suffisamment univoque et explicite – pourrait échapper aux critiques ?

**WD :** Il faut encore le trouver. Vous avez une idée ? En réalité, j'ai bien peur que ce soit impossible. Vous pouvez inventer ce que vous voulez, il y aura toujours des gens pour jouer, inconsciemment ou non, sur cette dualité. Surtout les journalistes ! Leurs papiers se vendent mieux quand ils utilisent – à tort – le mot « euthanasie ». Parler de soins palliatifs est tout de suite moins vendeur. Le mot « euthanasie » est plus médiagénique.

**JP :** Que pensez-vous de l'expression « péritocide nazi », pour la-

quelle j'ai d'abord construit le mot « péritocide » avant de me lancer dans une étude de cas, à savoir le péritocide sous le régime nazi ? Qu'en pensez-vous en tant qu'alternative à l'expression courante « euthanasie nazie » ?

**WD :** Je la trouve très bien. À ma connaissance, les nazis sont les seuls à avoir mené ce type d'action de manière aussi organisée. Vous m'avez expliqué tout à l'heure que les Soviétiques avaient fait la même chose en 1941, et d'autres régimes ont sûrement fait pareil. Je trouve cela très logique que vous ayez commencé par définir un concept général et que vous ayez précisé votre terminologie lorsque vous êtes intéressé plus précisément à l'Allemagne nazie. Cela aide déjà à clarifier les choses. ■

**Johan Puttemans**

(1)– LEIF : *LevensEinde InformatieForum*, formation sur l'euthanasie et la prise en charge de la fin de vie.

– PALM : *Postuniversitaire opleiding palliatieve zorg voor medici en masters*, formation postuniversitaire sur les soins palliatifs, destinée aux médecins et autres professionnels titulaires d'un diplôme de master.

4 ans :

**L'ORPHELINAT**

12 ans :

**L'ASILE PSYCHIATRIQUE**

15 ans :

**LA MORT**

# NEBEL IM AUGUST



© Domaine public

© Domaine public

Robert Domes (1961) est également l'auteur du roman *Waggon vierter klasse*, paru en 2021, qui raconte l'histoire de Martha, 16 ans en 1948, réfugiée de Prusse, sur les traces d'un nazi en fuite.

## Autoportrait de Robert Domes

J'ai grandi dans un village qui porte un nom inventé de toutes pièces : Oxenbronn. On y est à la fois nulle part et à mi-chemin de tout. À mi-chemin entre Augsburg et Ulm, entre la Bavière et le Bade-Wurtemberg, entre Munich et Stuttgart, Berlin et Montpellier... La rue la plus intéressante du village est celle qui en sort. J'ai donc suivi ma curiosité, j'ai observé le monde, j'ai fait des études de sciences politiques et de communication, et je me suis retrouvé une fois de plus à la campagne, mais cette fois dans l'Allgäu. À l'école, mes rédactions me revenaient souvent avec la remarque « trop nonchalant » inscrite dans la marge. Autant dire que j'étais prédestiné à faire carrière dans le journalisme. J'ai travaillé pour le journal local, le *Allgäuer Zeitung*, pendant presque 17 ans. En 2002, j'ai estimé que ma « formation » était terminée et qu'il était temps de me tourner vers des activités plus créatives. Depuis lors, je poursuis mes rêves artistiques et je profite de la vie sur un chantier en constante évolution. J'ai essayé de tracer mon chemin en tant que

free-lance, et cette route m'a emmené jusqu'en Afghanistan, croisant au passage celle de différents journaux et centres de conférence allemands, avant de me ramener chez moi, derrière mon bureau. C'est là que je fais ce que je sais faire de mieux : raconter des histoires et imaginer des concepts pour les raconter au monde. Mon premier roman, *La Brume en août* (titre original : *Nebel im August*) a été extrêmement bien reçu et a été adapté en long métrage en 2015. Le film a également eu beaucoup de succès, et jette un nouvel éclairage sur les victimes oubliées de l'« euthanasie nazie ».

## La genèse de *La Brume en août*

Ce roman biographique raconte l'histoire d'un garçon, fils de marchands ambulants, né en 1929 à Augsburg. En 1933, sa famille devient la cible de la bureaucratie nazie et, à quatre ans à peine, Ernst Lossa est séparé des siens. Il grandit dans un orphelinat, où il se montre difficile à éduquer et perturbe régulièrement l'ordre établi. Les nonnes finissent par l'envoyer dans un centre de redressement national-socialiste. Il est alors âgé de 10 ans. Mais, là aussi, Ernst

refuse de se soumettre. Il est alors jugé « psychopathe asocial ». Après deux ans, il est interné dans un établissement psychiatrique, bien qu'étant sain de corps et d'esprit. Il y est euthanasié par surdose de morphine en août 1944, à l'âge de 15 ans. Ernst Lossa a vécu la montée et la déchéance du régime hitlérien de manière très particulière : sur les routes de campagnes, puis en marge de la société, et finalement depuis un sanatorium devenu centre d'extermination dans les années 1940. Ernst voulait être accepté et aimé pour ce qu'il était. Il voulait ce que veulent tous les enfants. Ce que nous voulons tous. L'histoire de Ernst Lossa est porteuse d'un message qui est et reste donc d'actualité : il ne faut jamais juger les autres d'après leur utilité et leurs performances. Car ce sont justement les « inadaptés », les handicapés et les marginaux qui nous poussent à reconsidérer les fondements mêmes de notre existence. Ils ajoutent de la richesse, de la couleur et de l'humanité à nos vies.

© ROBERTDOMES.COM

# Centres d'extermination T4

## Le *NS-Tötungsanstalt* de BERNBURG

*Pendant l'été 1939 se tiennent à Berlin plusieurs réunions visant à organiser la mise à mort systématique des patients soignés en institution psychiatrique. Plusieurs établissements sont alors sélectionnés pour l'exécution pratique de ce programme, et l'extermination y est lancée selon un schéma qui sera reproduit dans tous les centres d'extermination nazis. Dans cet article, nous décrivons en détail la procédure de mise à mort dans le cadre du péritocide nazi centralisé, et nous nous intéresserons plus précisément au cas du centre d'extermination de Bernbourg.*

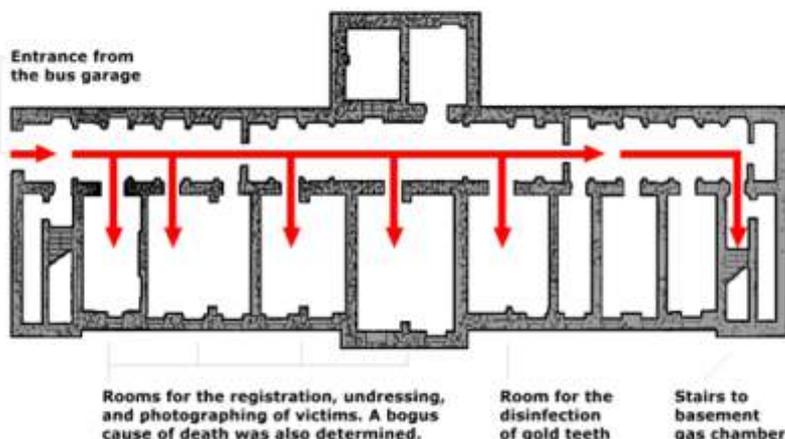
Les premiers centres d'extermination choisis par les nazis pour la mise en œuvre du péritocide nazi centralisé sont Grafeneck (dans le Bade-Wurtemberg) et Brandebourg (près de Berlin). Au vu des conditions hivernales, les premiers essais de gazage sont effectués à Brandebourg au début du mois de janvier 1940. Ces tests serviront de base pour tous les centres d'extermination qui verront le jour dans le courant de l'année 1940 : Pirna-Sonnenstein près de Dresde, Hadamar dans le Land allemand de la Hesse, Hartheim en Autriche annexée et Bernbourg, qui remplacera le centre d'extermination de Brandebourg, dont l'emplacement n'offrait que peu de discrétion (voir ci-dessous).

Revenons un instant sur le fonctionnement d'un centre d'extermination T4. Des patients sont d'abord sélectionnés sur la base de formulaires remplis par les établissements qui les soignent. Au départ, ils sont immédiatement conduits vers un centre d'extermination où ils sont gazés dès leur arrivée. Par la suite, ils transitent par

des établissements-relais (voir TdM 55). La règle reste la même, que les patients viennent directement de leur institution ou soient récupérés dans un établissement-relais : une fois au centre d'extermination, ils sont éliminés dans la journée. Ils sont transportés dans des bus gris et débarqués dans des garages en bois. Ils ne le savent pas encore, mais ils ne reverront jamais la lumière du jour. La fermeture des portes du garage signale que les patients peuvent être sortis des bus et emmenés à l'intérieur du bâtiment via un passage couvert qui débouche sur une pièce où leur identité est contrôlée à l'aide de listes reprenant les noms des patients sélectionnés par les médecins T4. Les futures victimes sont ensuite conduites dans une seconde pièce où il leur est demandé de se déshabiller, assistées, au besoin, par des « infirmières ». Dans cette pièce, ils se défont aussi de tous leurs objets de valeur : bagues, montres, etc. Les patients passent ensuite un par un dans le cabinet du docteur pour que ce dernier puisse choisir

une cause de mort plausible à indiquer après le gazage. Au dossier de ceux qui souffrent d'une mauvaise toux, on inscrira sans doute « infection pulmonaire ». Cet examen médical sommaire sert à préserver le secret de l'opération, un acte de décès incongru risquant d'exposer publiquement le caractère illégal – même en Allemagne nazie – de ces mises à mort. (Cela s'était déjà produit : un patient s'était vu attribuer « inflammation aiguë de l'appendice » comme cause du décès, alors qu'il avait subi une appendicectomie des années auparavant.) Il permet aussi au médecin de repérer les patients intéressants qui devront être autopsiés, qu'il marque d'une croix rouge entre les omoplates. Avant l'ultime étape – l'exécution –, les patients sont photographiés pour les archives. Une infirmière emmène ensuite un groupe de 60 à 75 patients à la cave, dans une pièce déguisée en salle de douche. Étant donné que l'ordre officieux d'Hitler précise que seuls quelques médecins peuvent exé-

## Main Floor of the Bernburg Euthanasia Facility



© <https://fcit.usf.edu/holocaust/GALL35R/BERN07.HTM>

Rez-de-chaussée du centre d'extermination T4 de Bernbourg : les patients arrivent dans des bus gris garés à l'arrière, puis sont conduits à l'intérieur. Ils sont alors identifiés, priés de se déshabiller et examinés par un médecin. Ils sont ensuite photographiés, puis emmenés à la cave.



cuter l'acte en lui-même, c'est le médecin affecté au centre d'extermination T4 qui ouvre la bouteille de gaz. Les patients sont asphyxiés au monoxyde de carbone industriel. Le choix de ce gaz s'explique par le fait qu'il fallait une substance inodore et insipide capable de délivrer une mort rapide et sans souffrance. Dans son témoignage, l'une des infirmières ayant assisté à l'opération se demandera si on pouvait vraiment parler d'« Euthanasie » (un terme qui existait déjà et désignait une bonne mort ou une mort douce) alors que, pendant le gazage, les patients se faisaient dessus et étaient pris de convulsions. Un trou percé dans le mur permet au médecin d'observer l'intérieur de la chambre à gaz pour s'assurer que tous les patients sont bien morts. L'arrivée de gaz est coupée après une vingtaine de minutes. Les portes restent closes une heure de plus, le temps qu'un ventilateur débarasse la pièce du gaz mortel. Interviennent ensuite les « Brenner » (brûleurs), qui sortent les corps de

la chambre à gaz pour les entreposer dans une pièce voisine. Dans cette morgue, les Brenner récupèrent les éventuelles dents en or des cadavres. Les patients marqués d'une croix rouge sont ensuite transportés dans une autre pièce où ils sont autopsiés par des médecins. Des neurologues versés en histopathologie en profitent notamment pour disséquer les cerveaux de certains patients bien précis, pendant que les autres victimes sont incinérées dans des fours crématoires. Au début, les nazis utilisent des infrastructures communales, mais, soucieux de ne pas se faire remarquer, ils décident rapidement de doter les centres d'extermination T4 de leurs propres fours. Ici aussi, la profanation des corps est de mise : les cadavres sont incinérés ensemble sans le moindre respect, et les urnes sont remplies d'un mélange des cendres de plusieurs personnes. Le médecin établit un acte de décès qui est contresigné par un fonctionnaire de police complice. Les familles reçoivent enfin une lettre de con-

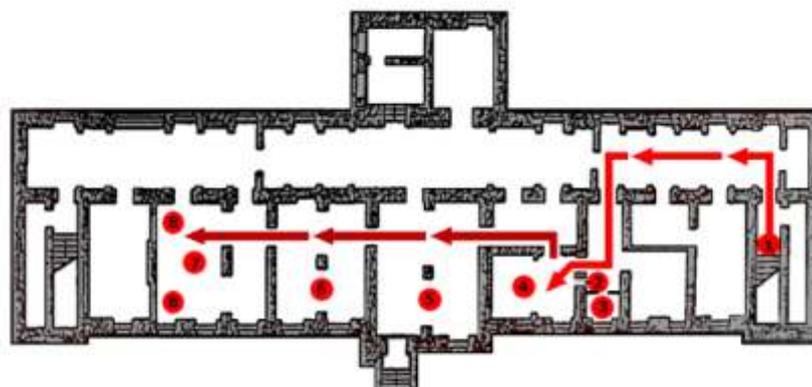
doléances après un délai de quelques jours qui permet de varier les dates de décès au sein d'un groupe de patients pourtant éliminés simultanément.

### Le centre d'extermination T4 de Bernbourg

Bernbourg est une ville pittoresque du Land de Saxe-Anhalt établie le long de la Saale, à une quarantaine de kilomètres au sud de Magdebourg. En 1875, une clinique psychiatrique y ouvre ses portes. Cet établissement peut accueillir 132 patients. Vers la fin de l'été 1940, la clinique de Bernbourg attire l'attention de la *Gemeinnützige Stiftung für Anstaltspflege*, plus communément appelée *Stiftung* (la Fondation) (voir rubrique « Le saviez-vous ? »). Les nazis envisagent en effet de fermer le centre d'extermination de Brandebourg, qui se trouve dans une zone trop densément peuplée pour être réellement discret. La *Stiftung* recherche donc un lieu dont les véritables activités seront moins rapidement percées à jour, et l'éta-

## Basement of the Bernburg Euthanasia Facility

Cave du centre d'extermination T4 de Bernbourg : les patients conduits à la cave doivent immédiatement entrer dans la chambre à gaz, où ils sont asphyxiés au monoxyde de carbone. Par la suite, les corps marqués comme « intéressants » sont autopsiés, tandis que les autres cadavres sont conduits dans une sorte de morgue avant d'être incinérés dans la pièce adjacente.



- |                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| 1. Stairway from main floor        | 5. Dissect room      |
| 2. Viewing window into gas chamber | 6. Morgue            |
| 3. Tanks of carbon monoxide gas    | 7. Crematorium       |
| 4. Gas chamber                     | 8. Location of ovens |

© <https://fciit.usf.edu/holocaust/GALL35R/BERN08.HTM>

blissement psychiatrique de Bernbourg lui semble idéal. Elle décide donc de louer une partie du complexe psychiatrique et d'y transférer le personnel et les activités de Brandebourg. En quatre semaines, les nazis modifient cet espace de 80 m<sup>2</sup> pour y poursuivre leur pécitocide centralisé. Des chambres destinées au personnel sont aménagées dans l'ancien « bâtiment des hommes II », tandis que le rez-de-chaussée est transformé en zone d'accueil pour les patients à éliminer et pourvu de pièces destinées aux tâches administratives et médicales. Dans la cave, Erwin Lambert crée une chambre à gaz de 14 m<sup>2</sup> au sol et aux murs carrelés, qu'il déguise en salle de douche à l'aide de pommeaux de douche non raccordés. Deux fours reliés à une cheminée sont construits à l'arrière. Étant donné que le *Zentraldienststelle-T4* ne loue qu'une partie du complexe, les patients « classiques » sont transférés. Le sanatorium de Bernbourg, dirigé par un certain Dr Willi Enke, continue à accueillir des patients à soi-

gner. Les patients déclarés « inutiles » sur la base de critères nazis seront quant à eux systématiquement éliminés dans la chambre à gaz de Bernbourg.

Les 25 premières victimes arrivent le 21 novembre 1940. Elles viennent du *Zwischenanstalt* de Neuruppin et sont gazées dès leur arrivée. À Bernbourg, le Dr Irmfried Eberl (voir rubrique « Réflexion ») commande une équipe d'environ 40 à 50 personnes dont fait partie le *Brenner Johann Niemann*, qui exercera par la suite dans les centres d'extermination de Bełżec et de Sobibór.

À partir de 1941, le centre d'extermination de Bernbourg, qui reçoit déjà des patients visés par l'*Aktion T4*, est également utilisé dans le cadre du *Sonderbehandlung 14f13*, qui consiste à gazer les détenus trop épuisés pour travailler dans les camps nazis. Une demi-douzaine de camps de concentration envoient ainsi régulièrement des prisonniers à Bernbourg. Ils seraient 5 000 à y avoir péri.

Les fours crématoires sont déman-

telés en avril 1943, mais Bernbourg reste le théâtre d'actes macabres jusqu'à la fin du mois de juin.

Lorsque la Seconde Guerre mondiale s'est achevée, la partie où s'était déroulé le programme d'extermination avait déjà été remise dans son état d'origine. En 1949, l'infirmière Anna Maria L. a toutefois reconnu dans la cave le banc sur lequel les patients à gazer attendaient leur tour. L'ancienne chambre à gaz était quant à elle toujours garnie de carrelage, et les pommeaux de douche étaient toujours fixés au plafond. À la fin des années 1980, les travaux d'aménagement du mémorial ont mis au jour un oeilleton et une porte étanche qui avaient été condamnés.

Environ 10 000 patients ont perdu la vie dans le cadre du pécitocide nazi centralisé, et 5 000 personnes ont été victimes du pécitocide nazi des prisonniers des camps. ■

Johan Puttemans

© Fondation Auschwitz/Johan Puttemans



Dans cette rubrique : des images, des textes, des liens Internet, sans commentaire. Que sais-tu du contenu de cette page ? Quel est le lien avec le thème et quelle est ton opinion critique ? Envoie ta réponse à ces trois questions par mail via [georges.boschloos@auschwitz](mailto:georges.boschloos@auschwitz) et gagne une de nos publications au choix.

# LA POLITIQUE RACIALE DE L'ALLEMAGNE NAZIE COMME FONDEMENT PSEUDO-INTELLECTUEL DU PÉRITOCIDE NAZI

*Le pourquoi du péricide nazi est une question qui admet plusieurs réponses. L'une de ces réponses est l'impact économique des soins prodigués aux malades mentaux. Les nazis n'hésitaient d'ailleurs pas à en parler dans leur propagande. En 1938, la population allemande pouvait par exemple lire le texte suivant : « Ce malade héréditaire coûte 60 000 Reichsmarks à la communauté. Compatriote, c'est aussi ton argent. » Pourtant, le péricide nazi ne peut raisonnablement pas être ramené à ce seul aspect financier. Dans cette rubrique, nous analyserons plus en détail les considérations idéologiques qui ont donné lieu à un programme d'extermination dans le cadre duquel des bourreaux ont exécuté leurs propres concitoyens. Nous montrerons en outre que les nazis n'ont été ni les seuls ni les premiers à tenir ce raisonnement. Plusieurs siècles avant l'arrivée du nazisme, une élite intellectuelle principalement issue de la société industrialisée occidentale avait en effet essayé de catégoriser la « race humaine », créant ce faisant une sorte de hiérarchie au sein de celle-ci. Au fil des siècles, et notamment après la révolution industrielle, avec l'émergence des puissances capitalistes et scientifiques, ce qui était au départ une discipline linguistique relevant des sciences humaines s'est transformée en système de races maîtres et de races esclaves. En Allemagne, ce phénomène a été poussé à l'extrême, opposant au sein de la population les personnes jugées dignes de vivre et les autres.*

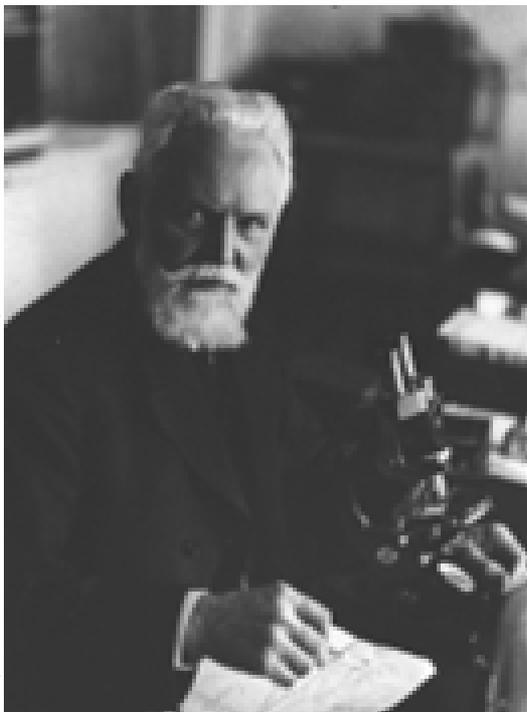
L'idéologie nazie repose sur plusieurs concepts tels que l'eugénisme, imaginé à la fin du 19<sup>e</sup> siècle par le Britannique Francis Galton, et le suprémacisme blanc (aryen), qui place les Germains (Allemands) au sommet de la pyramide sociale et considère la race sémite comme un danger. Notre article retrace l'évolution de cette pensée. Nous sommes au début du 20<sup>e</sup> siècle, une époque marquée par d'innombrables découvertes. Dans les domaines de la recherche et de l'innovation, les scientifiques allemands surpassent ceux des autres pays. Nouvel État unifié, l'Empire allemand, proclamé en 1871 à Paris après la victoire de l'Allemagne sur la France de Napo-

léon III, rejoint les grands acteurs mondiaux de la politique internationale et de la colonisation. Les effets de la colonisation apportent toutefois de l'eau au moulin des penseurs racistes allemands. Pour certains, faire passer les avantages commerciaux et économiques avant toute forme d'idéologie est tout simplement inacceptable. Deux personnalités marqueront de leur empreinte le développement de la pensée raciale dans l'Allemagne du début du 20<sup>e</sup> siècle : Alfred Ploetz et Ernst Rüdin. Leurs théories seront reprises quelques décennies plus tard par les idéologues nazis.

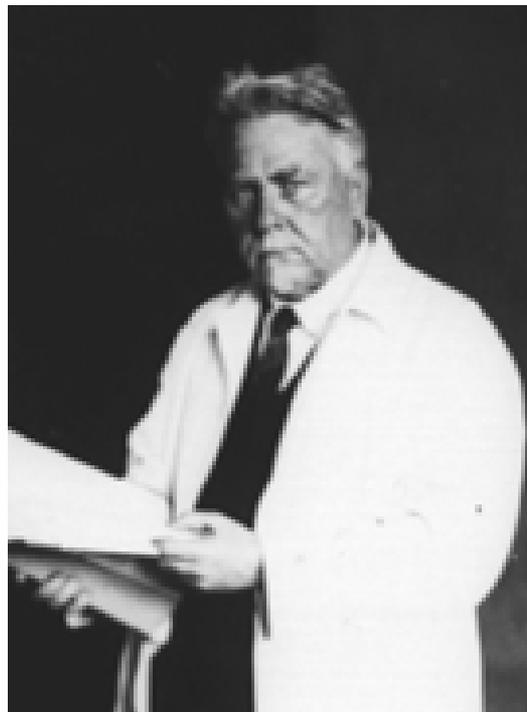
Alfred Ploetz (1860 – 1940) est un biologiste et médecin allemand,

mais également un fervent partisan du darwinisme social et de la raciologie. Au cours de ses études, il a découvert la théorie de l'évolution de Darwin et la pensée d'Ernst Haeckel, le médecin allemand qui avait fait connaître les travaux de Darwin en Allemagne. Ploetz est un ardent promoteur de la pensée raciale. Il est convaincu de la supériorité évolutionnaire du peuple allemand. En réalité, de nombreux penseurs s'étaient déjà penchés sur cette question, et le philosophe Johann Gottlieb Fichte (1762 – 1814) avait déjà jeté les bases du nationalisme romantique allemand. Malgré son statut de scientifique éminent de l'Empire allemand, Alfred Ploetz est

Alfred Ploetz (à gauche) et Ernst Rüdin (à droite) font partie des précurseurs de l'idéologie raciale nazie. En 1905, ils ont fondé ensemble la *Deutsche Gesellschaft für Rassenhygiene*, une organisation dont les travaux ont largement influencé la pensée eugénique de l'entre-deux-guerres, servant ensuite de base théorique au périticide nazi.



© <https://www.nsdoku.de/en/lexikon/artikel/alfred-ploetz-14>



© <https://www.nsdoku.de/lexikon/artikel/ruedin-ernstdeutsche-forschungsanstalt-fuer-psychiatrie-174>

également adepte de l'ésotérisme. En 1907, il fonde avec un petit groupe de suprémacistes la société secrète *Rettung der nordischen Rasse* (sauvetage de la race nordique), qui donnera plus tard naissance à la « *nordisch-germanische Rassenhygiene* », l'hygiène de la race nordique-germanique. Outre la supériorité raciale allemande, Ploetz défend une certaine unité raciale, comme le montre l'un de ses travaux intitulé *Die Tüchtigkeit unserer Rasse und der Schutz der Schwachen* (La qualité de notre race et la protection des faibles) publié en 1895, c'est-à-dire la même année que le livre *Das Recht auf den Tod* (Le Droit à la mort) d'Adolf Jost. Dans cet ou-

vrage, Ploetz laisse libre cours à sa vision utopique et décrit un monde parfait régi par les principes de l'unité raciale eugénique. Un passage nous semble ici particulièrement intéressant, car il traite de la reproduction, qui doit, selon l'auteur, être permise ou limitée en fonction de critères moraux et intellectuels. Ploetz propose également de constituer un collège médical chargé de statuer sur les cas spécifiques d'enfants faibles, malades ou handicapés physiquement ou mentalement, qui doivent d'après lui être éliminés par administration de petites doses de morphine, et ce, « pour le seul bien de la société ». Il explique en outre que l'aide apportée aux malades, aux

aveugles, aux sourds et aux déficients mentaux fait obstacle au progrès naturel du peuple. La seule aide sociale qui doit être préservée est la garantie que tout le monde dispose des mêmes opportunités. Alfred Ploetz introduit, avec Wilhelm Schallmayer, l'eugénisme en Allemagne. Au lieu de reprendre le mot anglais « *eugenics* » ou son équivalent allemand « *Eugenik* », il opte pour le terme « *Rassenhygiene* » et fonde, en 1905, la *Deutsche Gesellschaft für Rassenhygiene* (Société allemande d'hygiène raciale), qui bénéficie, entre autres, du soutien du fameux Ernst Haeckel, dont nous avons parlé ci-dessus. Lorsque Hitler arrive au pouvoir, en

1933, Ploetz salue les idées exposées par ce dernier dans *Mein Kampf*.

Psychiatre né en suisse, Ernst Rüdin (1874 – 1952) s'intéresse aux idées d'extrême droite depuis ses années estudiantines. Il souscrit donc rapidement à la pensée raciste de son époque. Il compte parmi les cofondateurs de la *Deutsche Gesellschaft für Rassenhygiene* mentionnée ci-dessus, œuvrant aux côtés d'Alfred Ploetz, qui est également son beau-frère. Le titre de sa thèse de psychiatrie, *Über die klinischen Formen der Seelensstörungen bei zu lebenslänglicher Zuschausstraff Verurteilten* (Les formes cliniques des troubles psychiques chez des condamnés à la détention à la vie), ne laisse planer aucun doute sur ses convictions. Il laisse également libre cours à ses idées raciales dans la revue *Archiv für Rasse- und Gesellschaftsbiologie* (Archives de biologie raciale et sociale), dont il est le rédacteur. Après la *Machtsübernahme* des nazis, en 1933, Rüdin est admiré pour ses idées. Les nazis le considèrent comme l'un des grands pionniers de la politique nationale-socialiste dans les domaines de la santé et de la science. L'année de la prise de pouvoir d'Hitler, Rüdin devient président du groupe de travail *Rassenhygiene und Rassenbeleid* (hygiène raciale et politique ra-

ciale), qui dépend du ministère de l'Intérieur. La loi sur la stérilisation entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1934 est en partie basée sur les travaux de Rüdin ; le « matériel génétique biologiquement inférieur » doit être restreint par stérilisation forcée. Pendant le périticide nazi centralisé (Aktion T4), il est parfaitement au fait de ce qui se passe au sein des établissements psychiatriques, et salue la mise en œuvre pratique des bases théoriques qu'il défend. À titre personnel, il juge le travail des psychiatres inutile, estimant que ces médecins ont pendant trop longtemps retardé l'extermination des patients en entretenant une « protection compulsive de tout ce qui est faible, malade et mourant ».

Avant la Première Guerre mondiale, les idées de Ploetz et Rüdin en matière d'hygiène raciale n'étaient en réalité que des théories débattues dans les milieux universitaires. À la Belle époque, l'Allemagne était un pays qui vivait avec son temps et croyait au triomphe de l'homme sur la nature par la science. Et cela transcendait la société scientifique allemande. Les grandes puissances européennes imposaient leur marque sur l'ensemble du monde, non seulement par leur politique colonialiste, mais aussi par l'introduction (forcée) de leur

vision en matière de progrès, d'organisation et de division des territoires. Mais la confrontation entre les puissances européennes pendant la Première Guerre mondiale a tout remis en question. Les pays défaits ont perdu bien plus que leurs colonies ; ils ont été dépouillés de leur prestige. Seule la rancune est restée. Après la chute de l'Empire allemand, en 1918, le peuple allemand a subi humiliation sur humiliation. Les groupes d'extrême droite ont alors poussé comme des champignons, mus par une seule et même question : comment la grande Allemagne a-t-elle pu perdre cette guerre ? Il ne leur a pas fallu longtemps pour pointer les Juifs du doigt. Mais les extrémistes ne se sont pas arrêtés là ; ils se sont aussi demandé comment rendre au peuple allemand la place qu'il mérite. Les vaillants Allemands qui avaient pris les armes pour défendre leur pays avaient péri au front tandis que des citoyens « de moindre valeur » (par exemple les malades mentaux) avaient survécu. Dans le numéro suivant, nous nous intéresserons à la proposition d'un juriste et d'un médecin bien décidés à prendre une mesure extrême : exterminer celles et ceux qu'ils jugent indignes de vivre. ■

Johan Puttemans

*Dans cet article, nous avons parlé de Ploetz et Rüdin, mais de nombreux scientifiques et pseudo-scientifiques ont également couché leurs idées par écrit. Voici quelques sujets d'intérêt. Peux-tu tracer des parallèles avec l'article ?*

1. Aux États-Unis, la guerre civile (1861 – 1865) s'est soldée par l'abolition de l'esclavage dans le Sud. Les esclaves noirs sont alors devenus des hommes libres, ce qui n'était pas pour plaire à tout le monde.
2. Quatre personnages (certains ont changés le monde, d'autres sont plus controversés) qui ont avancé leurs théories : le botaniste Jean-Baptiste de Lamarck (1744 – 1829), le biologiste Charles Darwin (1809 – 1882), le sociologue Herbert Spencer (1820 – 1903) et le statisticien Francis Galton (1822 – 1911).
3. L'impact sociologique de la Révolution industrielle (19<sup>e</sup> siècle) et l'arrivée du capitalisme et du socialisme.

Vous trouverez chaque trimestre dans votre *TRACES DE MÉMOIRE* une application pédagogique avec une fiche didactique à utiliser en classe ou à conserver. Ces fiches sont également à télécharger sur notre site internet [www.auschwitz.be](http://www.auschwitz.be) sous l'onglet « pédagogie ».

## Les artisans du péritocide nazi IRMFRIED EBERL ET CHRISTIAN WIRTH

*Dans la rubrique « Réflexion » du numéro précédent, nous avons évoqué Philipp Bouhler et Viktor Brack, tous deux impliqués dans l'élimination des patients psychiatriques devenus « inutiles ». Ces deux hommes ont surtout supervisé les aspects bureaucratiques du programme d'extermination. Chargé de la gestion quotidienne de cette action, Viktor Brack s'est activement lancé à la recherche d'exécutants afin de mettre en marche les funestes plans du Führer. Étant donné qu'Hitler avait couché son illégale ambition sur une feuille à en-tête frappée de son nom, et que cet ordre donnait aux médecins du Reich le pouvoir d'accorder aux malades une « mort miséricordieuse », plusieurs docteurs ont effectivement pris part à cette tuerie de masse, lui donnant ce faisant des airs de programme médical. La mission du corps médical est de soigner, et non d'obéir aveuglément à des ordres illégaux visant la destruction massive d'un groupe. Pourtant, ces médecins ont accepté de déterminer à l'avance la « cause du décès » qui serait attribuée à chaque victime. La procédure normale veut qu'un agent de police établisse un certificat de décès mentionnant la cause de celui-ci. Dans un État fonctionnant normalement, on peut attendre du bras armé de la justice qu'il fasse son devoir de manière juste. Mais en Allemagne nazie, certains fonctionnaires de police se sont montrés bien moins scrupuleux et n'ont pas hésité à falsifier les actes de décès de personnes assassinées, là où la police aurait logiquement dû enquêter – ou au moins, essayer de prévenir ces violences. Dans cet article, nous parlerons du docteur Eberl et de l'inspecteur de police Wirth, deux terribles personnages qui ont non seulement joué un rôle clé dans le péritocide nazi centralisé, mais qui ont en outre mis les connaissances acquises dans ce cadre de au profit d'un autre programme. Un programme qu'Hitler jugeait bien plus important que l'élimination des Allemands « inutiles ». Un programme qui visait l'extermination du peuple juif dans les territoires de l'Est...*

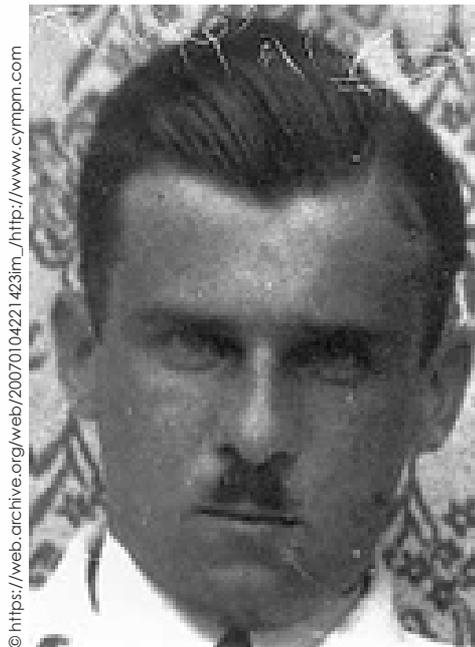
### **Docteur Eberl, un assassin sadique en blouse blanche**

Irmfried Eberl naît en 1910 au sein de l'empire d'Autriche et grandit dans une famille partisane du nationalisme allemand. À 18 ans, il part étudier la médecine à l'Université d'Innsbruck. Pendant sa formation, il rejoint le NSDAP, pourtant illégal dans son pays d'origine. En 1935, il passe son doctorat en médecine. Compte tenu du thème de cet article, il est important de préciser qu'Eberl n'est pas psychiatre. Après ses études, il travaille comme assistant dans un hôpital de Vienne. Comprendant que ses liens avec le NSDAP sont incompatibles avec l'obtention d'un poste fixe en

Autriche, il quitte son pays natal un an plus tard pour s'installer en Allemagne, où il occupe brièvement plusieurs fonctions, notamment à Dresde et à Berlin. En 1936, il emménage dans la capitale allemande après avoir été nommé membre scientifique de la *Hauptgesundheitsamt* (direction centrale de la santé).

Eberl se porte volontaire pour prendre part au péritocide nazi centralisé. Les premiers essais de gazage sont organisés à Brandebourg-sur-la-Havel au début de l'année 1940 ; les médecins essaient de déterminer si le gaz est préférable à l'injection létale. Le docteur Eberl a ainsi un premier aperçu de ses futures attributions.

Le 1<sup>er</sup> février 1940, il entre en effet officiellement en service dans le cadre du programme d'extermination des patients en tant que directeur du centre T4 de Brandebourg. Eberl prend cette mission très à cœur : lorsqu'il est présent, il ouvre lui-même les bouteilles de gaz pour laisser le monoxyde de carbone mortel s'infiltrer dans la chambre à gaz jusqu'à ce que chaque patient succombe. Cependant, le plan secret d'Hitler ne reste pas secret très longtemps. Le site de Brandebourg est loin de se trouver dans un coin isolé, et les habitants des environs comprennent rapidement ce qui se trame dans ces sinistres bus gris qui repartent toujours vides. Le secret



© [https://web.archive.org/web/20070104221423im\\_/http://www.cymppm.com](https://web.archive.org/web/20070104221423im_/http://www.cymppm.com)

◀ Le docteur Irmfried Eberl, considéré comme un exécutant de choix pour les « tâches spéciales », car il acceptait d'éliminer toute personne inutile qui lui était envoyée, était décrit par ses collègues et par les responsables d'autres institutions comme un homme arrogant, sadique et sanguinaire.

de Brandebourg ayant été éventé, l'établissement ferme ses portes à l'automne 1940. Ses fonctions et son personnel – y compris Irmfried Eberl – sont alors transférés au tout nouveau centre d'extermination T4 de Bernbourg. Le Dr Eberl y rédige un compendium : une compilation des connaissances qu'il entend transmettre aux autres médecins de l'*Aktion T4* pour les « aider » à indiquer des causes de décès plausibles. Ce recueil rassemble pas moins de 61 (!) exemples de rapports factices.

Après la suspension de l'*Aktion T4*, Eberl part pour Minsk, où il devient *Lazarettarzt* (médecin d'hôpital) dans le cadre de l'*Organisation Todt*. On suppose qu'il y a mis à mort des soldats allemands – mais aussi soviétiques – gravement blessés. Une nouvelle grande mission lui est confiée à l'été 1942 : de la fin du mois de juillet à la fin du mois d'août, il occupe le poste de commandant du centre d'extermination de Treblinka. Là aussi,

il essaie de se mettre en avant, mais il provoque un véritable chaos en acceptant plus de Juifs à éliminer qu'il ne peut en « traiter » (enterrer dans des fosses communes). Après l'arrivée de Christian Wirth, Eberl est démis de ses fonctions et rentre en Allemagne pour rejoindre les rangs de la *Wehrmacht*.

Il est arrêté par les Américains en avril 1945 et emprisonné, mais est rapidement relâché. Il décide alors d'ouvrir son propre cabinet et de mener une petite vie tranquille, comme si de rien n'était. Le ministère public de Stuttgart finit toutefois par se pencher sur les faits qui se sont déroulés pendant l'*Aktion T4*, et Eberl est à nouveau arrêté en 1948. Il tente de dissimuler sa véritable identité, mais il est formellement reconnu par Erna Schwarz, une infirmière qui avait exercé à Bernbourg pendant le péritocide nazi centralisé. Irmfried Eberl réalise qu'il n'échappera pas à une accusation officielle. Le 16 février 1948, il se pend dans sa

cellule pour échapper au procès.

### **Christian Wirth, un assassin sadique en uniforme de policier**

Christian Wirth naît en 1885 dans le sud de l'Allemagne. Après ses études primaires et secondaires, il commence à travailler comme charpentier. En 1905, il rejoint le régiment de grenadiers du Wurtemberg pour cinq ans, avant de devenir sous-officier réserviste et de retourner à la vie civile. Il entre alors dans la police en tant que simple agent, mais intègre rapidement la *Kriminalpolizei* (police criminelle). Lorsque la Première Guerre mondiale éclate, Wirth se porte volontaire pour partir au front. Il est blessé la même année, mais est tout de même décoré d'une Croix de fer de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe, ainsi que d'une médaille du mérite du Wurtemberg. En 1917, il devient *Feldgendarm* (policier militaire) à Stuttgart. Après la guerre, il reprend du service dans la *Kriminalpolizei* et est promu au rang de *Kriminalwachtmeister*

### Réflexions éthiques :

- Le bras armé de la justice doit-il toujours obéir aux ordres venus d'en haut, sans jamais les remettre en question ?
- Un médecin doit-il toujours agir dans l'intérêt de son patient, doit-il toujours se plier aux normes sociales ?
- Dans quelle mesure lrmfried Eberl et Christian Wirth sont-ils coupables de crimes contre l'humanité ?

L'inspecteur de police Christian Wirth, surnommé « Christian le Terrible », décrit par Franz Stangl : « Lorsqu'il parlait de la nécessité du programme d'euthanasie, il n'en parlait ni de façon humaine, ni en termes scientifiques... il riait. Il parlait de se débarrasser des bouches inutiles, et que tout sentimentalisme au sujet de ces gens lui donnait envie de “dégueuler”. »



© [http://collections1.yodavashem.org/notebook\\_ext.asp?item=37389](http://collections1.yodavashem.org/notebook_ext.asp?item=37389)

(sergent de la police criminelle). Il adhère au parti nazi dès 1922 et en reste membre jusqu'à la tentative de putsch de 1923. Il réaffirme son allégeance au parti en 1931 et rejoint la SA après la montée au pouvoir d'Hitler, en 1933. Il occupe alors le poste de *Kriminalinspektor*. Membre honoraire du *Sicherheitsdienst* (service de sécurité) depuis fin 1937, il quitte la SA pour la SS en 1939 et décroche rapidement le grade de *SS-Obersturmführer* (lieutenant). Le début du mois de janvier 1940 marque le lancement des premiers tests de gazage dans le sanatorium de Brandebourg. Christian Wirth est sur place, et n'hésite pas à gazer lui-même le dernier groupe de patients à éliminer, scellant définitivement sa participation dans le futur programme d'extermination. Le 10 janvier, le *Reichskriminalpolizeiamt* (département d'enquête criminelle du

Reich) lui confie les centres d'extermination T4 de Brandebourg, de Grafeneck et, un peu plus tard, de Hartheim, en Autriche (alors annexée à l'Allemagne). Wirth devient responsable de la *Büroabteilung*, une organisation fictive du *Zentraldienststelle-T4* (bureau central T4), sous la direction de Viktor Brack et Philipp Bouhler. En 1941, il se voit à nouveau confier le site de Hartheim. Ses attributions sont claires : assurer la sécurité des instituts T4, mettre en place des bureaux qui établiront des actes de décès falsifiés, surveiller le personnel, et veiller au bon déroulement du processus d'extermination dans son ensemble. Christian Wirth est si efficace qu'au cours de l'année 1940, il est chargé de l'inspection de tous les centres d'extermination T4. Son rôle est de visiter les différents établissements pour s'assurer que le programme

s'y déroule sans accroc.

Après la suspension du péritocide nazi centralisé, la KdF, dont il dépend toujours dans le cadre de l'*Aktion T4*, l'envoi au Gouvernement général avec d'autres anciens membres du personnel des centres d'extermination des patients. Christian Wirth devient ainsi le premier commandant du centre d'extermination de Belzec. Là aussi, il se fait remarquer. Si bien qu'en 1942, il est nommé inspecteur des centres d'extermination de l'*Aktion Reinhardt*. Il fait alors usage du personnel placé sous sa direction et de l'expérience acquise dans le cadre de l'*Aktion T4* pour se lancer dans l'élimination des Juifs polonais.

En 1944, Wirth est abattu lors de combats de rue opposant les nazis à des partisans yougoslaves. Il a droit à des funérailles nationales.■

Johan Puttemans

## LA KDF SE CACHAIT DERRIÈRE DES ORGANISATIONS FACTICES

# LES *REICHSARBEITSGEMEINSCHAFT*

Lorsqu'ils ont commencé à préparer la mise en œuvre de l'exécution des patients, les nazis ont rapidement compris que cette action allait nécessiter le concours de diverses instances officielles. Ils ont ainsi créé une structure organisationnelle chargée de la santé en Allemagne (nazie) qui dépendait du ministère de l'Intérieur et de la chancellerie privée du Führer (voir n° 53). Étant donné que la mise à mort des patients ne reposait sur aucune base légale, Hitler a exigé que tout soit fait dans le secret le plus complet. Il savait qu'il ne rencontrerait aucune opposition de la part des bureaucrates (nazis) qui partageaient ses convictions idéologiques, mais restait tout de même conscient du caractère illégal de cette opération en raison duquel il ne pouvait impliquer ouvertement les instances officielles du pays. Ces dernières sont donc intervenues par l'intermédiaire d'organisations factices qui n'existaient que sur papier. Dans les trois prochains numéros, nous lèverons le voile sur ces organisations en présentant, en parallèle, les organes officiels qui tiraient les ficelles dans l'ombre. Nous montrerons que malgré sa complexité, ce sac de nœuds bureaucratique a rempli son rôle : préserver le secret du programme d'extermination des patients. Quelques personnes ont évidemment réussi à percer ce secret d'État, mais cela n'a pas empêché les nazis de mener à bien leur programme d'hygiène raciale conformément à leur idéologie.

À l'automne 1939, plusieurs acteurs se sont réunis pour organiser le « péricide nazi centralisé ». Il est important de souligner ici que la plupart des parties au débat s'occupaient déjà du « péricide nazi des enfants », lancé avant le programme d'extermination des adultes. La première n'était autre que la KdF (la chancellerie privée du Führer), qui était impliquée depuis le départ, ayant notamment reçu la lettre d'un père désespéré qui demandait au Reich d'accorder une mort miséricordieuse à son enfant. Une délégation de la section IV du ministère de l'Intérieur, en charge de la Santé publique, avait également été dépêchée. L'assemblée était enfin complétée de plusieurs psychiatres de renom. Les deux grandes instances organisatrices du péricide nazi centralisé sont donc la chancellerie qui dépendait exclusivement d'Adolf Hitler

(en tant qu'individu, et non en sa qualité de Führer) et le « Secrétariat d'État » pour la Santé publique du Reich. Avant de poursuivre, il convient de souligner, une fois encore, le caractère strictement secret de ce programme d'exécution. Au départ, il était prévu que l'organisation de cette opération soit confiée à la chancellerie du parti, administrée par Martin Bormann, et au Dr Leonardo Conti, *Gesundheitsführer* (chef de la Santé) et secrétaire d'État à la Santé publique. Hitler a toutefois préféré jouer la carte de la discrétion, choisissant finalement Philipp Bouhler (chef de sa chancellerie privée) et le Dr Karl Brandt (son médecin privé, qui l'accompagnait dans ses déplacements). Le mot « privé », qui apparaît dans le titre de ces deux hommes, exprime clairement l'ambition du Führer : procéder dans le secret le plus complet, sans faire

de vagues. La mise en œuvre de ce que l'histoire retiendra sous le nom d'*Aktion T4* (un terme qui n'est apparu qu'après la guerre) a donc été confiée à la KdF. Un nouvel organe a alors vu le jour au sein de la KdF : le *Zentraldienststelle* (ZDSt.). Son rôle était de gérer les nombreux aspects pratiques du péricide nazi centralisé. Soulignons ici que le terme « *Zentraldienststelle* » (bureau central) ne veut absolument rien dire. Il ne donne aucune indication ou précision sur ce qu'il désigne. Ce type d'euphémisme est typique du système nazi. Quoi qu'il en soit, ce fameux ZDSt., qui était rattaché à la KdF, et plus précisément au *Hauptamt II*, était chargé des « Affaires de l'État et du Parti » et dirigé par Viktor Brack. Au départ, cet office était installé dans un immeuble de la Potsdamerplatz baptisé « *Columbushaus* ». Au printemps 1940, il a



Après la Seconde Guerre mondiale, Gerhard Bohne s'est réfugié en Argentine. Il a été arrêté dans les années 1960, mais a ensuite été jugé inapte à comparaître.



déménagé au numéro 4 de la Tiergartenstraße. Pour parler du programme d'extermination illégal, les initiés se contentaient d'utiliser le terme « *Aktion* ». Pour eux, lorsque ce mot, pourtant générique à souhait, était employé en lien avec le ZDSt., il se suffisait à lui-même.

Le *Zentraldienststelle*, dont le nom est aujourd'hui complété de la précision « T4 », veillait au bon déroulement du péritocide nazi centralisé pour la KdF. Pour mener à bien cette mission, il s'est doté de six départements, dont le « département administratif » dirigé par le juriste Gerhard Bohne. Des organisations factices ont alors été constituées. La *Reichsarbeitsgemeinschaft Heil- und Pflegeanstalten* (Communauté de travail du Reich pour les établissements thérapeutiques et hospitaliers) ou RAG, a notamment été créée en

octobre 1939. Une fois encore, les nazis ont opté pour une appellation vague qui ne les engageait à rien et ne laissait transparaître aucun rapport avec un quelconque programme d'extermination. En réalité, la RAG assurait l'exécution des tâches du « département administratif » dirigé par Bohne, lequel avait également été placé à la tête de la RAG. Il existait toutefois une différence capitale entre le « département administratif » (qui dépendait du ZDSt.) et la RAG : puisqu'elle n'existait pas réellement, la RAG pouvait communiquer avec des institutions externes sans impliquer le ZDSt. et, par extension, la KdF.

La RAG s'occupait, pour le compte du ZDSt., du recensement des établissements thérapeutiques et hospitaliers et de leurs patients. Elle organisait également la déportation des patients

à éliminer, établissant des listes qui étaient ensuite transmises au service de transport du ZDSt. Les formulaires de recensement préparés par le ZDSt. étaient envoyés aux établissements visés par le ministère de l'Intérieur. Une fois remplis, ils étaient retournés au ministère, qui les remettait à la RAG, qui en envoyait trois copies aux spécialistes T4 rattachés au programme. Ces médecins décidaient du sort des patients sur la seule base de ces formulaires, y apposant un « + » rouge si le patient devait mourir et un « - » bleu s'il pouvait rester en vie. En cas de doute, ils marquaient la fiche d'un « ? » pour que celle-ci soit soumise à l'*Obergutachter*, le spécialiste en chef à qui revenait alors la décision finale. Rares étaient les médecins T4 qui refusaient de se plier à cet exercice. Pourtant, ils n'y étaient pas contraints. Ils étaient



© <https://www.imago-images.com/st/0081509621>

libres de refuser, mais rares étaient ceux qui le faisaient. Les évaluations des trois médecins étaient renvoyées à la RAG. Un collaborateur recopiait alors les réponses sur le formulaire original. Relevons ici qu'aucun des médecins impliqués n'a jamais rencontré ou examiné les patients qu'il épargnait ou condamnait. L'éthique médicale était cependant le cadet de leur souci. À leurs yeux, la seule chose qui comptait était de « guérir » la société en la débarrassant de ses éléments nocifs.

Une personne qui a joué un rôle central dans l'administration quotidienne de la RAG – et donc du « département administratif » du ZDSt. – est Gerhard Bohne, un juriste né en 1902. Lorsque Hitler a pris le pouvoir, en 1933, Bohne était déjà membre du NSDAP. Lors des réunions préparatoires visant la création du ZDSt., un certain

Herbert Linden, un autre juriste du ministère de l'Intérieur qui était responsable des soins de santé, a proposé de mettre en place l'organisation factice « RAG ». Gerhard Bohne, qui participait également à ces réunions, s'est alors porté volontaire pour diriger le « département administratif » – et donc la RAG. Il s'est rapidement démarqué grâce à son pragmatisme et à ses grandes capacités d'organisation ; en octobre 1939, il proposait déjà de transformer Grafeneck en centre d'extermination. En février 1940, il a participé au recrutement de médecins prêts à évaluer des patients sur la base des formulaires de recensement. En tant que juriste, il a également joué un rôle dans la mise en place de l'organisation factice qui assurait le transport des futures victimes vers les centres d'extermination T4. Bohne

a travaillé pour le ZDSt. jusqu'en juin 1940, après quoi ses responsabilités ont été confiées à un bureaucrate de moindre importance. Les raisons de son départ ne sont pas claires. Le témoignage de Hans Hefelmann, un collaborateur T4, nous a toutefois appris que Bohne voulait également faire déporter et éliminer les patients souffrant de démence. Il a été écarté de la SS en 1943 pour cause de violation de données confidentielles. Il a passé les dernières années de la guerre au service de la *Wehrmacht*, et s'est ensuite enfui en Amérique du Sud. Lors de son procès, dans les années 1960, il a été déclaré inapte à répondre de son implication dans le programme d'extermination. Gerhard Bohne est décédé en 1981. ■

**Johan Puttemans**

# VISITER AUSCHWITZ BIRKENAU

## VOYAGE D'ÉTUDES DE CINQ JOURS

- \* Les camps de concentration d'Auschwitz I et II
- \* L'ancien centre de mise à mort de Birkenau
- \* Le musée et les pavillons nationaux
- \* Cracovie : l'ancien quartier juif et l'ancien ghetto
- \* Traces de la vie juive à Oświęcim
- \* Projections de documentaires et de témoignages
- \* Conférences

Créée en juillet 1980, la *Fondation Auschwitz* a progressivement remplacé l'*Amicale Belge des ex-Prisonniers Politiques d'Auschwitz-Birkenau, camps et prisons de Silésie*, souvent nommée *Amicale Belge d'Auschwitz* dont elle a poursuivi les activités de préservation et de transmission de la mémoire de la déportation.

La *Fondation Auschwitz* crée ensuite un centre de documentation et une bibliothèque et sera chargée de la conception du deuxième pavillon belge à Auschwitz. Elle organise des colloques et des conférences, réalise et archive des enregistrements audio et audiovisuels de témoignages de survivants. À partir d'octobre 1982, date d'inauguration du pavillon belge à Auschwitz I, la Fondation organise

annuellement des voyages d'études à Auschwitz et à Birkenau d'une durée de cinq jours. Un large public peut s'y inscrire. Il s'agit de bien plus qu'une « visite rapide » du camp et du musée d'Auschwitz I et qu'une « promenade guidée » dans Auschwitz II-Birkenau.

Des historiens de l'ASBL *Mémoire d'Auschwitz* accompagnent ce voyage et présentent plusieurs conférences. Les participants ont également la possibilité de visiter un certain nombre de sites en dehors du parcours des visites classiques menées par les guides imposés par le musée d'État. Des documentaires inédits sont également projetés et une visite de l'ancien ghetto de Cracovie est organisée. Les visites guidées et les conférences se font en français et

en néerlandais. Jusqu'en 2020, nous avons l'honneur de compter chaque année un certain nombre de rescapés parmi les participants, mais les derniers témoins sont malheureusement décédés. Nous essayons de compenser quelque peu leur absence en diffusant des témoignages audiovisuels de ceux qui nous ont guidés pendant de nombreuses années. Le public qui participe à ce voyage d'études est varié : des personnes issues du monde de l'enseignement, mais également des personnes ayant un intérêt pour l'histoire de la Shoah, des parents de victimes de la terreur nazie, des retraités et des étudiants.

Informations et inscriptions via : [info@auschwitz.be](mailto:info@auschwitz.be)



**AUSCHWITZ II  
BIRKENAU**

**JUDENRAMPE**

**AUSCHWITZ I**

# Il y aura 80 ans ...

## En 2025, nous prendrons le temps pour commémorer la libération d'Auschwitz et la libération de l'Europe



En 2020 nous avons célébré le 75<sup>e</sup> anniversaire de la libération du camp de concentration et du centre de mise à mort d'Auschwitz-Birkenau, ainsi que la libération de la plupart des pays européens et la fin de de la Seconde Guerre mondiale. À l'époque la Fondation Auschwitz avait élaboré un vaste programme d'activités de commé-

moration qui devait s'étendre du 27 janvier au 8 mai. Mais le COVID est venu nous mettre des bâtons dans les roues et, après un début prometteur, toutes ces activités ont dû être annulées. Nous avons également vu disparaître quatre rescapés en 2020 : Marie Lipstadt-Pinhas, Lydia Chagoll, Henri Kichka et Paul Sobol. La Fondation Auschwitz leur a rendu hommage

en 2021. Pour 2025, nouvelle année anniversaire, nous vous proposerons : des expositions, des pièces de théâtre, des projections de films ainsi que des concerts. Ces activités se dérouleront au printemps 2025. Pour être tenu informé de l'agenda et du programme détaillé, vous pouvez envoyer vos coordonnées à : [remember@auschwitz.be](mailto:remember@auschwitz.be)

MÉMOIRE D'AUSCHWITZ ASBL - FONDATION AUSCHWITZ  
RUE AUX LAINES 17/BTE 50 - 1000 BRUXELLES - TÉL.: +32 (0)2 512 79 98

WWW.AUSCHWITZ.BE  
INFO@AUSCHWITZ.BE

Directeur de la publication : Henri Goldberg  
Rédacteurs en chef : Frédéric Crahay, Johan Puttemans  
Secrétaire de rédaction : Georges Boschloos  
Comité de rédaction : Jean Cardoen, Dirk Lagast, Yves Monin, Thierry De Win, Yannik van Praag  
Traductions vers le Français : Ludovic Pierard  
Graphiste : Georges Boschloos



SPF Sécurité Sociale  
Services des  
Victimes de la Guerre